

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2017  
A 19 heures**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix-sept, le vingt octobre à 19 h 00**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt-deux sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 12/10/2017**

**Conseillers en exercice : 29 – présents : 22 – votants : 26**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth – M. LEGER Bernard- Mme ANDRIEUX Gaëlle-M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine- M. VILAIN Johnny – Mme ROUSSEAUX Catherine - M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique-M. LAFORET Louis Marie-M. BASTIER Dominique - M.MARTIN Jean Bernard - M. FELIS Nicolas – Mme DAVID Emilie - Mme GUILLON-COTTARD Céline-M. TEILLET Daniel–Mme DEPIS Séverine– M. BUGEAUD Alain –Mme BOISSEL Claudine – M. QUEILLE Michel – Mme LAGORCE Joëlle - Mme SIMON Paulette

**Votes par procuration :**

Mme BOISGIBAULT Viviane donne procuration à Mme ROUSSEAUX Catherine

Mme DESCHAMPS Nathalie donne procuration à M. VILAIN Johnny

M. MARTIN Patrice donne procuration à M LEGER Bernard

M. BENOIST Daniel donne procuration à Mme LAGORCE Joëlle

**Absents excusés :** M. David DE SOUSA – .M. Laurent FABRY – Mme Corine REBIERE

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

**Mme Céline GUILLON-COTTARD est nommée secrétaire de séance**

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
Séance du 31 juillet 2017**

Joëlle LAGORCE demande si la différence concernant le montant détaillé du compte fêtes et cérémonies a été trouvée.

Mme le Maire précise que Mme Bonnet a recherché, le détail n'est pas exhaustif, les chiffres du budget sont les chiffres exacts.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Pour information :**

**Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :**

Mme le Maire présente les arrêtés suivants :

- Arrêté du 18/09/2017 portant modification des régisseurs de la régie de recettes des entrées de spectacles

Mme le Maire explique que la personne chargée maintenant de l'accueil à la Fabrique devient le nouveau régisseur de la régie de recettes des entrées spectacles.

- Arrêté du 28/09/2017 fixant les tarifs des entrées spectacles : augmentation du tarif des entrées de spectacles

Michel QUEILLE demande d'avoir en annexe ces tarifs.

Mme le Maire répond qu'il peut venir consulter l'arrêté en mairie.

## I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

### 1.1 – Reconstitution du dispositif d'aide dérogatoire relatif au fond de soutien aux collectivités territoriales :

Présentation par Martine HIVERT :

C'est un prêt qui avait été renégocié en 2006 compactant 4 prêts d'un montant de 3.422.324,25 €. Ces prêts avaient une durée résiduelle moyenne de 27,48 années. La renégociation avait permis d'allonger la dette sur 37 ans et d'avoir un différé d'amortissement d'un an en 2008. Emprunt classé à risque. Arrivant au terme des 3 années le conseil doit pouvoir donner à Mme le Maire l'autorisation de reconduire une demande d'aide auprès de l'Etat en cas de dégradation du taux de cet emprunt.

La commune de Saint-Astier a déposé une demande d'aide auprès du représentant de l'Etat en 2015 pour l'emprunt contracté auprès de la SFIL (Société de Financement Local), emprunt structuré classé à risque.

Par délibération du 02/12/2015, la commune a décidé de bénéficier de l'aide dans le cadre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 6 du décret modifié n°2044-444 permettant une prise en charge partielle des intérêts dégradés pour une période de 3 ans à compter de la date de dépôt du dossier.

Le bénéfice de ce dispositif pouvant être prorogé par période de 3 ans jusqu'au terme des contrats, sous condition que la commune délibère en ce sens.

Le capital restant dû à ce jour est de 2.594.932,76 €. L'échéance 2017 est à prélever pour un montant de 221.705,47 € compte tenu du taux d'intérêt de 4.33%.

Michel QUEILLE demande si c'est l'emprunt qui avait été étudié et qui ne présentait pas de risque dans l'immédiat.

Mme le Maire répond que l'étude faite par le cabinet « klopfers » précisait que cet emprunt ne présentait pas de risque pour l'instant mais il est souhaitable de solliciter une prorogation du fond de soutien.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 26**

## **II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2016 du SIAEP de Isle Dronne Vern**

Dominique BASTIER fait une présentation du rapport du syndicat. Le document complet est consultable en mairie.

De plus il fait part à l'assemblée des travaux qui vont commencer prochainement sur Saint-Astier :

- rue Numa Gadaud il va être réalisé un contournement de cette rue au niveau du réseau d'eau il va y avoir une modification de la distribution de l'eau dans ce secteur pour un coût d'environ 90.000 €.
- Par ailleurs dans l'enveloppe globale des travaux qui s'élève à 1 165 000 € il est prévu le renouvellement du réseau du secteur de la Mouline et des 4 routes.
- et enfin pour 2018 le secteur de Blanquine et de Leybardie compte tenu des nouvelles constructions et celles futures, le réseau d'alimentation en eau potable va être modifié et là l'enveloppe s'élève à environ 280.000 €.

Un forage a été réalisé sur la commune de Saint-Astier en allant vers Annesse. Malheureusement ce forage est décevant. Le débit d'eau serait de l'ordre de 30 voir 60 m3/heure avec une eau qui ressemblerait en qualité à celle des Moulineaux. En forant plus bas, le débit pourrait être plus important mais il se demande s'il ne pompe pas dans le lit de la rivière donc il y a des problèmes à ce niveau là.

### **Le conseil municipal prend acte.**

Mme le Maire informe l'assemblée que les travaux de la rue Numa Gadaud vont commencer prochainement début novembre par contre le département n'est pas en mesure de donner à l'heure actuelle une date de fin de chantier compte tenu de la complexité des travaux.

### **2.2 - Modification du tableau des effectifs :**

#### Service technique :

Catherine ROUSSEAU expose à l'assemblée que compte tenu de la demande de mutation à la communauté d'agglomération du Libournais du directeur des services techniques, mutation qui a été acceptée, il y a de ce fait une création de poste.

- Création d'un poste de technicien ou d'ingénieur territorial au 01/12/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

Service administratif :

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'attaché principal :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial au 01/07/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- création d'un poste d'attaché principal au 01/07/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

Catherine ROUSSEAU déclare qu'ils sont favorables et reconnaissants envers les agents qui s'investissent et qui choisissent de passer des examens pour booster leur carrière.

Michel QUEILLE demande que compte tenu du nombre important de compétences transférées à la CCIVS, le poste de directeur des services techniques sera-t-il un poste occupé à 35 heures mairie ou s'il est prévu des mises à disposition auprès de la CCIVS ?

Mme le Maire répond que c'est un temps complet. La CCIVS travaille actuellement avec le cabinet « Klopfer » et tout est en train d'être renégocié.

Mme le Maire souhaitait féliciter Isabelle Bonnet pour sa réussite à l'examen d'attaché principal qui est difficile et la remercier pour l'énorme travail qu'elle fournit tant à la communauté de communes qu'à la commune ainsi que pour sa grande loyauté.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 26**

<b>III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME</b>
---

**3.1 - Groupement d'achat électricité du SDE :**

**Présentation par Frank PONS :**

Par délibération du 8/02/2017, la commune de Saint-Astier a voté son adhésion au groupement d'électricité. Afin de faciliter la gestion, le SDE propose de se substituer à la commune pour mandater les factures relatives aux équipements d'éclairage public. Le SDE facture ensuite le montant total qui sera acquitté par prélèvement. Ces conditions sont énoncées dans l'avenant N°1. La convention tripartite proposée fixe les modalités du prélèvement. Elle doit être signée conjointement par le trésorier.

(ci-joints : Avenant N° 1 **Annexe n°2** – Convention tripartite **Annexe N°3**)

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 26**

### **3.2- Demande de programmation de travaux auprès du SDE 24 - Travaux quartier la Fabrique :**

Présentation par Frank PONS :

En vue des travaux du quartier la Fabrique, le SDE doit être sollicité pour une étude d'éclairage public pour desservir les points suivants :

- Place du Général de Gaulle (y compris création d'un square)
- Aire de stationnement mission locale rue Amiral Courbet (à la place de l'ancienne salle de musculation)
- Parking centre culturel (à l'endroit des garages à démolir)

Il est aussi demandé de procéder à l'effacement du réseau électrique basse tension existant rue Amiral Courbet et au début de la rue Jules Ferry.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 26**

### **3.2 - Opération d'éclairage public SDE 24 – remplacement plusieurs lanternes**

Présentation par Frank PONS :

A l'occasion d'une visite de contrôle dans le cadre des missions de suivi des installations d'éclairage public, le remplacement de plusieurs lanternes s'avère nécessaire afin de maintenir le matériel dans un état de fonctionnement optimal et aux normes en vigueur. L'ensemble de l'opération représente un montant prévisionnel HT de 7.642,31 € soit 9 170,7 7 € TTC.

S'agissant de travaux de renouvellement (maintenance) et en application des dispositions décidées par le comité syndical en date du 26/09/2013, le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 50 % de la dépense nette HT (à partir du décompte définitif). La somme prévisionnelle restant à la charge de la commune est donc de 3.821,15 € HT.

Frank PONS demande si quelqu'un souhaite des précisions sur ce dossier et propose d'énumérer la liste des différentes lanternes remplacées.

Michel QUEILLE demande qui effectue ces visites de contrôle ?

Frank PONS répond que c'est le SDE.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 26**

### **3.4 - Demande de subvention auprès de l'agence Adour Garonne dans le cadre de la charte zéro pesticide :**

Madame RONDREUX rappelle que la municipalité de Saint-Astier a voté lors du conseil municipal du 30/06/2015 son adhésion à la charte zéro herbicide. Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut aider la commune et financer jusqu'à 70% des investissements de

matériels pour les services techniques partie espaces verts comme par exemple un broyeur, une débroussailleuse, une tondeuse autoportée avec kit de mulching etc...).

Le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'agence Adour Garonne.

Madame le Maire rajoute qu'un projet de gestion des espaces a été élaboré par Mme Rondreux et les agents des services techniques pour les pratiques d'entretien des espaces verts et c'est grâce à ce document sur lequel tout est répertorié (le nombre de m2 à tondre, le répertoire de tous les arbres ...etc) que l'on peut accéder aux demandes de subventions de l'agence de l'eau Adour Garonne. Car lorsque l'on adhère à la charte 0 pesticide ce type de document est fortement conseillé. Il faut savoir que très peu de communes en Dordogne l'ont réalisé car c'est un énorme travail et les cabinets d'études prennent très cher pour l'élaborer.

Joëlle LAGORCE demande qui a travaillé sur ce document ?

Mme le Maire répond qu'il a été réalisé par Mme Rondreux, aidée de Messieurs Chalard et Pialat des Services Techniques.

Monique RONDREUX précise que ce document pourra être mis en ligne très prochainement tout comme celui qui a été réalisé pour la ville fleurie qui s'appelle balade fleurie à ST ASTIER.

Michel QUEILLE dit qu'il s'agit en fait d'un guide de bonnes pratiques.

Monique RONDREUX explique que c'est un inventaire de tout ce qui s'est fait et une amélioration des pratiques qui met en évidence nos besoins en matériel qui sont listés dans le dossier d'aide financière à déposer.

Monique RONDREUX rajoute que l'on a droit aussi à des subventions pour la végétation vivace ce qui permettra peut-être de finir ainsi le fleurissement des boulevards.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 26**

### **3.5 - Mise en conformité des installations de désenfumage du centre culturel La Fabrique :**

Présentation par Frank PONS :

L'installation de désenfumage de la salle de projection du cinéma « La Fabrique » de Saint-Astier présente des écarts à la réglementation relative au désenfumage des locaux accessibles aux publics.

Il est donc urgent et indispensable de débiter les travaux correspondants. Le cabinet CESTI accompagne la commune dans cette opération complexe techniquement. Le contrôle technique est assuré par l'APAVE.

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée le 27 septembre 2017 avec mise en ligne sur le site internet pour une remise des offres avant le 11 octobre 2017. Le cabinet de maîtrise d'œuvre procède actuellement à l'analyse des offres.

Les critères de jugement des offres sont le prix (40%) et la valeur technique (60%)

La prestation est divisée en deux lots.

Lot 1 – Plâtrerie/désenfumage

Lot 2 – SSI

L'analyse des offres transmises par le maître d'œuvre fait apparaître les éléments suivants :

**Lot 1** : Trois entreprises ont répondu :

- ACO Plâtrerie : 81.541,90 € HT
- J. MOTTARD : 70.036 € HT
- NADAL : 58.712 ,93 € HT

Les trois entreprises répondent aux critères techniques, seul le critère du prix est donc à classer . C'est donc l'entreprise NADAL qui est proposée.

Michel QUEILLE demande si c'est suite au passage de la commission de sécurité.

Mme le Maire signale que c'est un souci qui est récurrent depuis plusieurs années ; c'est un gros chantier car ces travaux vont être entrepris à la fois dans le centre et la médiathèque. Il faut bousculer toute l'organisation pour leur réalisation.

**Lot 2** : concerne les travaux sur le système de sécurité incendie du centre culturel. Trois entreprises ont répondu :

- SITEB : 15.025,63 € HT
- SPIE : 13.624,47 € HT
- EIFFAGE : 14.730, 86 € HT

Franck PONS explique à l'assemblée qu'il est proposé que ce lot soit déclaré sans suite compte tenu que la société SIEMENS, qui détient actuellement le matériel central du système de sécurité incendie, refuse d'intervenir sur un autre matériel. Aussi, cette situation change la nature des travaux envisagés. Il est donc nécessaire de lancer à nouveau une consultation pour ouvrir à la concurrence des fabricants de systèmes de sécurité incendie.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 26**

### **3.6 - Aménagement du quartier la Fabrique :**

Présentation par Frank PONS :

Une consultation a été lancée le 11 août 2017 pour les travaux d'aménagement du quartier la Fabrique (Place du Général de Gaulle -Rue Amiral Courbet). Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site de l'ATD et a fait l'objet d'une publicité sur le site du BOAMP.

La date de remise des offres était fixée au 6 septembre. Une seule enveloppe a été reçue, ouverte par la commission travaux réunie en date du 15 septembre 2017.

L'offre unique est émise par la société JEAN CHRISTIAN, d'Annesse et Beaulieu pour un montant de 249.885,92 € HT. L'offre de prix est conforme, le rapport d'analyse de l'offre est joint en annexe. **(Annexe n° 4)**

Michel QUEILLE fait la même remarque que la dernière fois sachant que la même réponse va lui être apportée mais il trouve dommage qu'il n'y ait toujours qu'une enveloppe, qu'une entreprise qui réponde pour ce type de marché d'un montant de 250.000 €. En terme de concurrence c'est vraiment dommage. On le voit bien sur le lot N° 1 du marché précédent, il y a un écart de prix de presque 28 % entre le moins disant et le plus cher.

Mme le Maire précise que toutes les formalités de publicité ont été faites en bonne et dûe forme et ne comprend pas non plus que les entreprises ne veulent pas répondre. Là, l'avantage c'est que l'entreprise Jean Christian va sous-traiter avec notamment l'entreprise Colas.

Michel QUEILLE évoque le fait de le déclarer infructueux pour relancer une consultation.

Mme le Maire rétorque que rien ne garantit que d'autres entreprises vont répondre, et insiste plus sur le critère qualité que sur celui du prix.

Michel QUEILLE indique qu'il n'est pas possible de le savoir puisqu'il n'y a pas de concurrence, il n'y a qu'un prix qui s'approche de l'estimatif.

Mme le Maire explique que lorsqu'un marché est lancé, il y a une classification des critères et vous insistez sur la qualité et l'aspect technique. Après elle s'interroge sur le fait que lorsqu'une entreprise commence à travailler sur un ouvrage et là c'est le cas, puisqu'il a réalisé la liaison douce, les autres entreprises ne souhaitent peut-être pas intervenir dessus.

Michel QUEILLE trouve que le montant est bien plus bas que ce qui avait été budgétisé au départ, et demande si des choses ont été retirées.

Mme le Maire précise qu'il avait été prévu au budget une enveloppe plus importante mais rien n'a été retiré.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Pour : 25**

Joëlle LAGORCE demande si pendant les travaux qui vont être réalisés dans ce secteur on ne risque pas de manquer de stationnement.

Mme le Maire répond que les travaux se font par tranches. Pour l'instant seul le square et le parking de la mission locale vont commencer. Une fois ces travaux terminés on continuera par l'espace central et il sera aussi possible de diriger les véhicules vers le parking de l'ancien collège.

Michel QUEILLE souhaite savoir quand vont commencer les travaux des garages.

Mme le Maire précise que c'est prévu pour l'année prochaine début 2018.

Michel QUEILLE s'interroge à savoir s'ils seront vides.



Frank PONS répond que les courriers ont été envoyés assez tôt afin de laisser du temps pour vider les garages.

Mme le Maire indique que cela représentera au moins 150 places de parking supplémentaires sur la totalité du projet.

#### IV - QUESTIONS DIVERSES

##### Questions à la demande du groupe de l'opposition :

##### - Communication du compte rendu d'activité 2016 du camping

Johnny VILAIN explique qu'au mois de juillet la société qui gère le camping a envoyé un bilan financier et non le compte rendu d'activité. La société a donc été recontactée pour que ce document soit transmis lors du prochain conseil municipal.

Michel QUEILLE demande ce qu'il en est au niveau des investissements ?

Johnny VILAIN répond qu'ils ont aménagé un « city-stade » et ils ont réparé tout ce qui n'était pas en très bon état.

Mme le Maire indique que cela ne paraîtra pas dans ce bilan ; là ce sera le bilan 2016, ce qui a été fait cette année sera dans le prochain bilan.

##### - Communication du bilan social

Catherine ROUSSEAUX est un peu surprise par la question car le bilan social a déjà été présenté en commission des Ressources Humaines le 22 juin 2017 et il a été approuvé à l'unanimité au Comité Technique le 7 juillet 2017.

Alain BUGEAUD précise qu'il n'a pas été présenté en conseil municipal.

Catherine ROUSSEAUX répond qu'il peut être présenté en conseil municipal pour information mais il n'y a aucune obligation.

##### - Signature de la convention de jumelage avec la commune d'ANNONE VENETO Bilan de la visite de la délégation et coût de cette visite pour la commune de Saint Astier ?

Johnny VILAIN fait une présentation de la ville ANNONE VENETO. C'est une ville de 3.900 habitants plutôt agricole et viticole, située à 45 km de l'aéroport de Venise, à 25 km de la mer adriatique. Lors de leur voyage en Italie il a été signé une charte d'amitié et ce n'est que lorsque la délégation italienne va venir à Saint-Astier qu'il sera signé la convention de partenariat entre les 2 villes.

Mme le Maire précise que cette convention passera en conseil municipal.

Johnny VILAIN rajoute qu'elle sera également travaillée en commission.

Johnny VILAIN précise qu'en ce qui concerne le coût, seul le transport de Bordeaux à Venise a été pris en charge par la ville, soit 1800 €. Toutes les autres dépenses ont été assumées personnellement par les conseillers municipaux participant au voyage.

Johnny VILAIN trouve dommage que l'opposition n'ait pas cherché à rencontrer la délégation italienne lorsqu'ils sont venus à Saint-Astier ni même participé à la cérémonie d'accueil.

- Félibrée : Coût pour la collectivité

En dehors de la mise à disposition des agents, quels sont les coûts supportés par la commune (location de nacelles, .....)?

Martine HIVERT donne le détail ci-après en charge de fonctionnement :

- EDF : 1 813 €
- Nacelles : 3 946 €
- Repas des bénévoles : 386.71 €
- Bâches : 1050.95 € (elles sont placées de chaque côté de la mairie et sur la vitrine de la maison de la félibrée)
- Connectique sécurité : 3 192 €
- Apave pour les chapiteaux : 780 €
- Location groupe électrogène : 570 €

Et 7 675.80 € de blocs ciment achetés en investissement qui serviront pour d'autres manifestations, notamment pour les Bandas.

Joëlle LAGORCE signale qu'ils ont été informés qu'un des conseillers de la majorité aurait démissionné de 2 délégations et demandent si le conseil municipal ne doit pas en être avisé.

Mme le Maire précise que cet élu ne souhaite plus s'occuper du SDE 24 ni du syndicat des transports scolaires Pour l'instant aucun de ces syndicats, nous a tenu informé de quoi que ce soit mais il n'y a aucune démission.

Mme le Maire rappelle le spectacle de demain soir à la Fabrique « On a fort mal dormi »

La séance est achevée à 20 heures.